

Centre Communal d'Action Sociale

« NOUES DE SIENNE »

Communes deleguees :

**Champ du Boul, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2023

PV 2/2023

Date de convocation	:	7 Mars 2023
Date d'affichage	:	23 Mars 2023
Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	10
Nombre de membres absents :	:	4
dont nombre de membres ayant donné pouvoir	:	1
Quorum	:	8

L'an deux mille vingt trois, le 27 Mars à 18 heures, légalement convoqués le 7 Mars 2023 et sous la Présidence de Madame Catherine MELANIE , Vice-présidente, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Noues de Sienne, se sont réunis dans la salle pôle socio-culturel de Saint-Sever-Calvados, commune déléguée de Noues de Sienne.

Présents : BAZIN Hervé, DESERT Thérèse, EUDE Martine, GONDOUIN Cécile, GUILLOUET Joël, LANGLOIS Roger, LEHUBY Daniel, MELANIE Catherine, LEROY Bernadette, THOUROUDE Christine
Formant le majorité en exercice.

Absente : VAN DAMME Dulce

Absents excusés : RAVENEL Georges, GOSSET Marie-Laure, VALLEE Régine

Absente ayant donné pouvoir : Madame VALLEE Régine a donné pouvoir à GUILLOUET Joël,

Monsieur BAZIN Hervé a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil d'administration (art. L. 5211-2 du CGCT).

Approbation du Procès-verbal du 2 Mars 2023 : La vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 2 Mars 2023 dont un exemplaire leur est parvenu.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 Mars dernier.

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2023

Délibération N° 2023-6 : Approbation du compte de gestion 2022

Madame Catherine Mélanie, Vice-Présidente, présente le compte de gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	15 378,63 €
Recettes	43 091,29 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	27 712,66 €
Résultat de clôture l'exercice 2021	61 285,89 €
Affectation à l'investissement	53 143,24 €
RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2022	35 855,31 €

Centre Communal d'Action Sociale

« NOUES DE SIENNE »

Communes deleguees :

**Champ du Boul, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Benoist, Le Menil-Caussois
Mesnil-Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint-Sever Calvados, Sept-Frères**

Section d'investissement :

Dépenses	178 331,30 €
Recettes	162 308,27 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	- 16 023,03 €
Résultat de clôture l'exercice 2021	13 925,78 €
RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2022	- 2 097,25 €

Délibération N° 2023-7 : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur LANGLOIS Roger, doyen de l'assemblée, présente le compte de administratif 2022.
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2022 identique au compte de gestion 2022,

Délibération N° 2023-8 : Affectation du résultat

Le conseil d'administration constatant que les comptes de gestion et administratif 2022 présentent les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2022	35 855,31 €
Restes à réaliser	1 320,00 €
A reporter au budget 2023	32 438,06 €

Section d'investissement :

RESULTAT DE CLOTURE de l'exercice 2022	- 2 097,25 €
----------------------------------------	---------------------

Décide, à l'unanimité des présents, d'affecter ces résultats comme suit :

En section de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte R 002 :	32 438,06 €
En section d'investissement de l'exercice 2023 au compte R 1068 :	2 097,25 €

Délibération N° 2023-9 : Vote du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration vote et adopte le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 57 850 € et en section d'investissement à la somme de 34 918 €

Questions diverses : Prochain tri dans le pavillon prévu le Mercredi 29 mars à 9 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h

Le Président : G. RAVENEL

